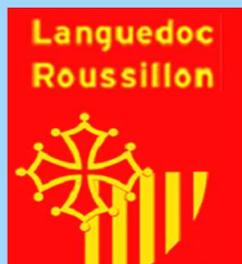




Réseau PREV BTP  
Compte-rendu n°2  
Janvier 2010



# Prev'BTP



**Prévention pluridisciplinaire du BTP**

**Réseau PREV BTP : Réunion du 21/01/10**

## Ordre du jour :

- M. CORTINA, Président de la Santé au Travail Montpellier BTP présente ses vœux, et rappelle le principe du réseau PREV BTP.
- Le Dr CANONNE, Président du Groupement National Multidisciplinaire de Santé au Travail dans le BTP, nous informe des dernières nouvelles du gouvernement.
- Le Dr TAVAKOLI et M. GUIZARD nous parlent du partenariat médecin/OPP : Indicateurs et approche de prévention.
- Le Dr MATHA et le Dr VAISSIERE relatent les actions sur les poussières de bois.
- M. GUIZARD et M. VELUT : Info sur l'amiante.
- M. FRAISSE et le Dr CANONNE nous donnent des informations sur la campagne nationale des TMS.
- M. GUIZARD présente les outils de l'OPP.
- M. ALIGNOL Directeur du Travail, nous présente les points de vue de la DIRECCTE.
- Discussion sur les groupes de travail de cette année, propositions et inscriptions.

## Personnes présentes :

M. J-F CORTINA	Santé au Travail Montpellier BTP	Président
Dr Francis MATHA	Santé au Travail Montpellier BTP	Médecin
Dr Camille TAVAKOLI	Santé au Travail Montpellier BTP	Médecin
M. Bertrand GUIZARD	OPPBTB Languedoc Roussillon	Chef d'agence
M. Alain FRAISSE	OPPBTB	Directeur
M. J-F CANONNE	GNMST BTP	Président
M. Bernard ALIGNOL	DRTEFP —> DIRECCTE	Directeur
M. Hugues ADRIAN	SIST Narbonne et AIST Béziers	Directeur
Melle Séverine AMOROS	SIST Narbonne	Assistante
M. Alain CRESPOLINI	SIST Carcassonne	Directeur
M. Pierre JAFFUEL	SIST Perpignan	Directeur
M. Patrice VELUT	CRAM LR Montpellier	Ingénieur Conseil
Mme Anne DREYFUSS	Fédération du Bâtiment LR	Chargée de Mission
Dr Nathalie BERNAL	CMIST Alès	Médecin
Dr Thierry CONTE	SIST Narbonne	Médecin
Dr Yolande LIGNERES	AIST Béziers	Médecin
Dr Monique VAISSIERE	AIST Béziers	Médecin
Dr Alain NIVON	AISMT Nîmes	Médecin
Dr Luc PRUNIERES	AIPALS Montpellier	Médecin
Dr Marie-Claire RAFI	TST Sète	Médecin
Dr Catherine SMALLWOOD	SIST Perpignan	Médecin
Dr Joëlle AZEMA	CSTPO Perpignan	Médecin
Dr Philippe BONNIN	AISM Beaucaire	Médecin
Dr Bernard ANDRE	Santé au Travail Montpellier BTP	Médecin
M. Patrick BABRE	AIST Béziers	IPRP
Mme Carline COURTAS	AISMT Nîmes	IPRP
M. Manuel ROY	CSTPO Perpignan	IPRP
M. Benjamin HUBERT	SIST Narbonne	IPRP
Mlle Christelle THUILLIERS	TST Sète	IPRP
Mme Vincente LOPEZ	AIPALS Montpellier	IPRP
Mlle Auriana LIMA	CMIST Alès	IPRP
M. J.C VARENNE	Santé au Travail Montpellier BTP	IPRP

## Personnes absentes et excusées :

M. Alex CONIL	Fédération du Bâtiment LR	Secrétaire Général
M. Eric CENDRES	GIST Ceyras	Directeur
Mme Mireille BERTEAU	Santé au Travail Montpellier BTP	Directrice
M. Hervé FAVAT	CMIST Alès	Directeur
M. J-L GARRIGUE	CSTPO Perpignan	Directeur
Mme Diane LARUEL	AIPALS Montpellier	Directrice
M. Hervé MERZ	TST Sète	Directeur
M. Thierry WEILL	AISMT Nîmes	Directeur
Dr Philippe MAIGNE	AISMT Nîmes	Médecin
M. Jean-Luc EGOYAN	SIST Carcassonne	IPRP
M. Luc WAXIN	CAPEB LR	Secrétaire Général

## Présentation des intervenants

**M. Jean-François CORTINA , souhaite une très bonne année à toutes et à tous et vous remercie d'être venus.**

Dr Jean-François CANONNE	GNMST BTP	Président
M. Bernard ALIGNOL	DRTEFP —> DIRECCTE	Directeur du Travail
M. Alain FRAISSE	OPPBTP	Directeur
M. Bertrand GUIZARD	OPPBTP	Chef d'agence
Dr Francis MATHA	Santé au Travail Montpellier BTP	Médecin
Dr Camille TAVAKOLI	Santé au Travail Montpellier BTP	Médecin

## Le réseau PREV BTP

### SES PRINCIPES :

- ◆ Mettre en place une coordination des actions.
- ◆ Mettre en commun les données.
- ◆ Renforcer la pluridisciplinarité.

### SON BUT :

- ◆ Faire travailler ensemble les organismes de Santé et de Sécurité au Travail.
- ◆ Mieux répondre aux attentes des entreprises et des salariés.
- ◆ Donner une image aussi proche que possible de la réalité du terrain.

### SON IMPORTANCE, SON IMAGE :

- ◆ Le compte rendu de notre travail est consultable sur le site par les membres du réseau.
- ◆ Deux questions se posent : la bonne transmission des travaux et la confidentialité des données.

### UNE RÉPONSE AUX NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL :

- ◆ Apporter une réponse régionale avec nos moyens.
- ◆ Créer une action commune OPPBTP/ Services de Santé, permettant de lier la Santé et la Sécurité au Travail.
- ◆ Créer un maillage régional et prendre en compte les différentes actions réalisées.
- ◆ Mettre en commun nos actions et études .

## La vie du Réseau

### Réunions

**3 réunions dans l'année :  
JANVIER, JUIN, DÉCEMBRE**

Réunissant les Directeurs des SIST, les médecins et IPRP, l'OPPBTP, et nos invités (DIRECCTE, CRAM)

Ces réunions nous permettent :

- ◆ De réfléchir sur les actions à mener, et de les planifier.
- ◆ De créer des groupes de travail.
- ◆ De gérer l'économie du réseau.
- ◆ De suivre les travaux.

### Groupes de travail

Chaque groupe de travail fixera la périodicité de ses réunions.

Le résultat de ce travail sera publié sur le site, après validation.

*site*

Un groupe de travail est responsable de collecter toutes les études et les actions des autres groupes, de réfléchir à la meilleure manière de les diffuser sur le site, et de les insérer sur [www.prev-btp.fr](http://www.prev-btp.fr)

Le réseau envisage l'intervention d'un étudiant en mastère (ou équivalent....).



*La vie du Réseau dépend de nous*

*Toutes les personnes qui désirent se joindre au réseau sont les bienvenues*



## Le Dr CANONNE nous rapporte les propos de M.COMBREXELLE, Directeur Général du Travail, lors du forum organisé par le CISME...

« La réforme se fera en 2010. Je ne vous parlerai pas de la réforme, mais de vous, services de santé au travail. Je voudrais insister sur cinq points :

1. La responsabilité qui est la votre. Il ne suffit pas de la réaffirmer mais de préciser les choses. Les services que vous représentez devront rendre compte, vous avez un niveau de professionnalisme, mais certains services de santé au travail atteignent parfois difficilement ce niveau, les petits services notamment, et la question des regroupements doit être posée.

2. La transparence des services doit être de mise, car vous exercez une mission d'intérêt général. L'exigence d'innovation ne doit pas se traduire par un cadre d'expérimentations désordonnées. Vous êtes au service de la santé au travail.

3. Vous serez un maillon essentiel de la chaîne de la réforme et de sa mise en œuvre, vous serez un relais fiable de la santé au travail, il faut vous ouvrir aux Carsat, Aract, OPPBTP, partenaires sociaux, CRPRP. Votre organisation doit être faite en fonction de cette logique.

4. Donnez une nouvelle image de la médecine du travail. Je souffre des discours relayés par les médias, qui parlent de la disparition programmée de la médecine du travail, situation qui serait sans solution. Je rêve d'une image positive de la santé-travail, porteuse de progrès social. Des actions existent, à vous de les montrer et de les multiplier.

5. Inventez de nouveaux rapports avec l'administration, car elle se réforme de façon profonde au niveau régional. Le ministère du Travail aura à cœur de travailler en cohérence avec tous les acteurs. Les résultats quantitatifs et qualitatifs auront un effet sur les contractualisations qui seront passées.

La tâche est passionnante, vous êtes au cœur des sujets du moment : seniors, qualité de l'emploi, stress, TMS... Le gouvernement considère que le service de santé au travail est un acteur essentiel, l'Etat fera tout pour donner à la médecine du travail les moyens de jouer ce rôle, mais pour être efficiente, l'action doit être portée également par les partenaires sociaux, par les syndicats, les médecins et le Cisme, qui doit être un acteur vigilant, une force de cohérence, pour faciliter la capitalisation des actions de la médecine du travail.

Le principe de ce forum montre que vous avez anticipé ces enjeux. Vous avez toute notre confiance ; nous avons le désir de travailler de façon étroite avec vous. »

Le Dr CANONNE fait aussi référence, au discours de Xavier DARCOS pendant le Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail, (à lire sur <http://www.travail-solidarité.gouv.fr>).

Il précise que le gouvernement attend une nouvelle image de la médecine du travail, une image positive et qui se montre. Son but est d'observer s'il y a une harmonisation des actions au niveau régional, et a abandonné l'idée d'une fusion avec la CARSAT ou les DIRECCTE.

Par contre, le gouvernement attend des résultats qualitatifs et quantitatifs sur les conventions et réseaux mis en place dans les régions.

## Le Dr TAVAKOLI et M. GUIZARD nous parlent de la fiche « Prevmed »

Le Dr TAVAKOLI rappelle que la fiche PREV'MED est un outil qui lie la Santé et la Sécurité au Travail.

Depuis la dernière réunion, 17 fiches PREV'MED ont été réalisées dans le département.

Cette fiche est un outil OPP et attend vos propositions d'amélioration.

M.CORTINA précise qu'il aimerait une entête avec le logo du réseau. Change ment accepté par tous.

M. GUIZARD souhaite que cet outil, après validation des médecins, et de M.FRAISSE Directeur de l'OPP, soit accessible sur le site et que tout le réseau puisse s'en servir.

Il nous remémore son utilisation :

L'OPP s'en sert pour s'entretenir avec un employeur qui ne le connaît pas encore.

Avec ce document, au

bout des 2 heures d'entretien, l'OPP donne à l'employeur :

- 3 critiques positives.
- 3 critiques négatives.
- 3 pistes d'action.

Et peut aussi l'orienter vers une DÉMARCHE DE PROGRÈS.

Avec l'accord de l'employeur, et dans le cadre du réseau PREV BTP, l'OPP/BTP envoie cette fiche PREV'MED au médecin du travail de l'entreprise afin d'alimenter la fiche d'entreprise.

Restitution tirée de notes prises le 13 janvier 2010 par istnf.fr au COCT 2010.

Discours de M. J-D COMBREXELLE Directeur Général du Travail.



<p>Logo OPPBTP</p> <p>Logo SAT</p> <p>Logo PREV'MED</p>	<p>Logo CARSAT</p> <p>Logo ARACT</p> <p>Logo CRPRP</p> <p>Logo DIRECCTE</p>
<p>Nom du conseiller : LAURENT ELIAS</p> <p>Adresse : MONTPELLIER</p> <p>Tel. : _____</p> <p>Fax : _____</p> <p>Code : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Intitulé entreprise : _____</p> <p>Boite Client (d'entreprise) : _____</p> <p>Code région : _____</p> <p>Adresse Mail clientèle : _____</p> <p>Code des métiers : _____</p> <p>Intitulé du conseiller : _____</p> <p>Intitulé des services : _____</p> <p>Préciser les services : _____</p>	
<p><b>BIEN VOUS CONNAÎTRE</b></p> <p>Avez-vous déjà fait Document Unique d'évaluation des risques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui non fait</p> <p><input type="checkbox"/> Oui fait sans plan d'action</p> <p><input type="checkbox"/> Oui fait avec plan d'action</p> <p><input type="checkbox"/> Oui non à jour (régulièrement avec plan d'action actualisé)</p> <p>Car vous nous avez dit en matière de santé et sécurité dans votre entreprise ?</p> <p>Actualisé, complété ?</p> <p>Filtration ou formation du personnel, lesquelles ?</p> <p>Utilisation de nouveaux matériels, lesquels ?</p> <p>Measures correctives suite à AT et/ou NP</p> <p>Autres : _____</p> <p>Quelles sont vos sources d'information sur la santé / sécurité ?</p> <p>Votre organisation professionnelle</p> <p>Interprofessionnelle (carrière)</p> <p>Prévention et services professionnels, lesquelles ?</p> <p>Appartenance à l'association OPP</p> <p>Autres : _____</p>	

Le Dr CANONNE intervient et expose le fait que l'on va toucher très peu d'entreprises s'il n'y a que l'OPP qui fait cette démarche. Il y a 150 délégués OPP et 250 000 entreprises BTP en France...  
 Nous ne pouvons pas attendre, il faut enclencher l'**EQUIPE MEDICALE DE SANTE**, c'est-à-dire, les médecins, l'OPP, les IPRP, chaque entité seule ne peut rien.  
 Le Dr Matha rappelle aux médecins qu'ils doivent arrêter de vouloir tout faire, et qu'il est important d'apprendre à déléguer.

### *La démarche de progrès est le deuxième outil pour une action pluridisciplinaire*

M. GUIZARD aimerait associer les médecins dans l'accompagnement de l'entreprise en demande de démarche de progrès, c'est-à-dire :

- ⇒ Dans le Diagnostic fait avec l'entreprise,
- ⇒ Dans la mise en place d'un plan d'action,
- ⇒ et dans l'accompagnement de l'entreprise.

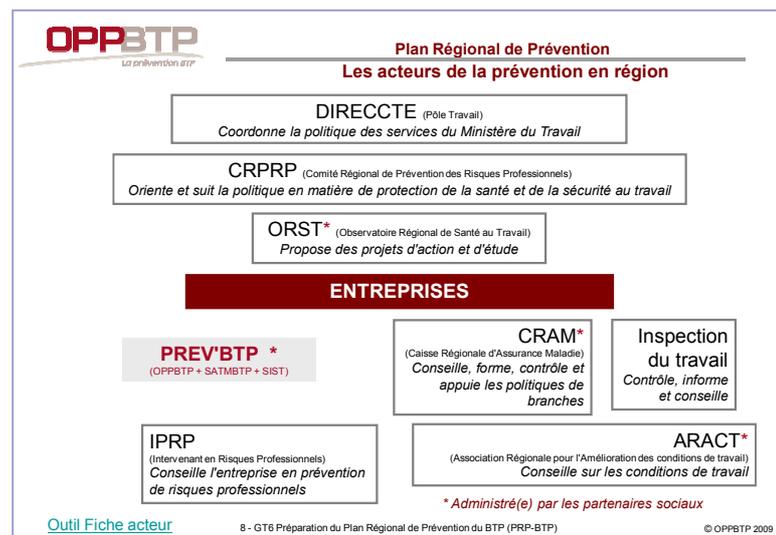
Introduire la notion de pluridisciplinarité dès le début de la démarche n'est pas simple, cela pose des problèmes de rendez-vous, d'organisation, de disponibilité pour pouvoir réunir tout le monde en même temps.

Cette approche est importante car l'OPPBTP a pour mission d'élaborer LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION BTP DE LA REGION.

Le réseau PREVBTP ambitionne d'en faire le chapitre BTP du PRST, M. ALIGNOL, Directeur du Travail, encourage toutes les bonnes volontés pour aider la rédaction du PRST.

Visionnage d'un diaporama sur le PRP. M. GUIZARD stipule qu'il a besoin de l'aide des médecins pour ce projet, remercie M.VELUT Ingénieur conseil de la CRAM de Montpellier pour son soutien et son aide précieuse en matière de communication des chiffres.

« **CONSTRUIRE LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES ET DES ACCIDENTS DU TRAVAIL** »



### *Le Dr MATHA et le Dr VAISSIERE nous font part de leur action « Poussières de Bois » :*

M. Patrick BABRE, IPRP à Béziers présente l'action :

Travail mené en 2007-2008 en commun avec le service Santé au Travail de Béziers, la DRTEFP, la CAPEB, l'OPPBTP, la CRAM, et la Fédération Française du Bâtiment.

Détail des différentes étapes :

- ⇒ Atteindre les TPE – sensibiliser l'employeur et les salariés.
- ⇒ Créer la liste des entreprises intéressées par cette action
- ⇒ Répartir les entreprises entre la CRAM, la DRTEFP,

- et le service de Béziers.
- ⇒ Visiter les entreprises.
- ⇒ Mettre en commun les informations recueillies.
- ⇒ Faire une réunion de sensibilisation des employeurs.
- Thèmes abordés pendant une réunion :**
- Les problèmes de santé.
- La réglementation de l'inspection du travail.
- La prévention collective.
- Bilan de l'action faite.

Proposition d'une sensibilisation commune de leurs salariés.

L'importance d'évaluer le niveau de risque des poussières de bois par des mesures suite à des prélèvements individuels de manière à avoir une valeur qui soit présentable pour l'employeur.

Et de pouvoir à travers ces données lui proposer des pistes d'amélioration.

#### Quelques chiffres :

- 13 entreprises visitées.
- 36 mesures de prélèvements individuels.
- 18 entreprises présentent à la réunion.



« Mettre en commun les compétences de chacun ! C'est une expérience très enrichissante de travailler ensemble sur un même sujet »

M. BABRE Patrick

**Création d'une plaquette employeurs (Réglementation) et d'une plaquette salariés (EPI)**

Le Dr VAISSIERE, médecin au service de Béziers, nous informe qu'il y a 300 000 actifs et 200 000 personnes à la retraite exposées aux risques poussières de bois : Le cancer nasosinusien est le deuxième cancer indemnisé en France au titre de MP. 100 cancers en France.

L'exposition poussière de bois est considérée comme l'origine pratiquement unique de ce cancer.

Les Moyens mis à notre disposition pour faire un dépistage précoce sont obsolètes, et souvent trop tardifs.

En 2007 la Société Française de la Médecine du Travail a élaboré des recommandations à la suite du :

- ⇒ Plan cancer national.
- ⇒ Plan national de prévention des cancers professionnels.
- ⇒ Prévention des cancers professionnels.

Propositions faites pour :

- \* Diminuer la mortalité grâce à un diagnostic précoce de ce cancer.
- \* Homogénéiser les pratiques médicales dans les différents services.
- \* Assurer une surveillance cohérente entre les suivis professionnels et post professionnels.
- \* Et donner des instructions claires aux médecins du travail.

**Le protocole non encore validé par l'HAS serait évalué sur une période de 5 ans :**

- ◆ Acceptation des propositions pour le suivi médical ,
- ◆ Recommandations faites pour la médecine du travail,
- ◆ Information et acceptation des salariés sur le suivi médical,

Le salarié sera informé par le médecin du pourquoi de l'examen et l'ORL l'informerait sur la technique et les conséquences éventuelles avant de réaliser l'examen comme pour n'importe quel acte médical invasif.

La nasoscopie sera proposée tous les 2 ans pour le suivi des personnes ayant été exposées aux poussières de bois pendant 12 mois cumulés et ce après la 30ème année après le premier jour d'exposition. Pour les personnes en activité ou à la retraite et quel que soit leur statut social. Visite médicale tous les ans, avec des fiches de suivi.

« Une bonne partie des fiches EPI du service de Besançon sont consultables sur le site du réseau : [www.prev-btp.fr](http://www.prev-btp.fr) »  
Dr Camille TAVAKOLI

Le Dr CANONNE encourage cette initiative et confirme que cette action va dans le sens du gouvernement, et pour compléter cette action, il demande au Dr VAISSIERE son accord pour partager cette action avec le réseau. Le Docteur accepte volontiers, Le partage étant le principe du réseau...

M. Jean-Charles VARENNE, IPRP à Santé au Travail Montpellier BTP, présente l'action sur le travail du bois initiée dans ce service depuis fin 2005 auprès des adhérents menuisiers. Diagnostic de l'atelier (conformité des machines, captage des poussières), mesures de poussières en 8H sur opérateurs (analyses faites par le laboratoire agréé ITGA), rapport de synthèse. Soit à ce jour 90 mesures réalisées dans 40 entreprises pour le service. **L'action est suivie conjointement par l'IPRP : rôle de conseil, évaluation des modifications obtenues (sondage récent réalisé auprès de 30 adhérents) et par les médecins du travail lors des visites médicales périodiques et lors des visites d'atelier dans le cadre du tiers temps.**

**M. GUIZARD et M. VELUT nous informent sur l'amiante :**

- \* **Le contenu et les modalités de la formation**
- \* **Accréditation des organismes de formation**



Tableau des durées et délais de formation

Personnel	Durée minimale formation préalable	Retrait	
		Durée minimale premier recyclage	Durée minimale recyclages suivants
Encadrement technique	10 jours	2 jours	2 jours
Encadrement de chantier	10 jours	2 jours	2 jours
Opérateurs de chantier	5 jours	2 jours	2 jours

(à réaliser au plus tard 6 mois après la formation préalable)  
(à réaliser au plus tard 2 ans après la formation de recyclage précédente)

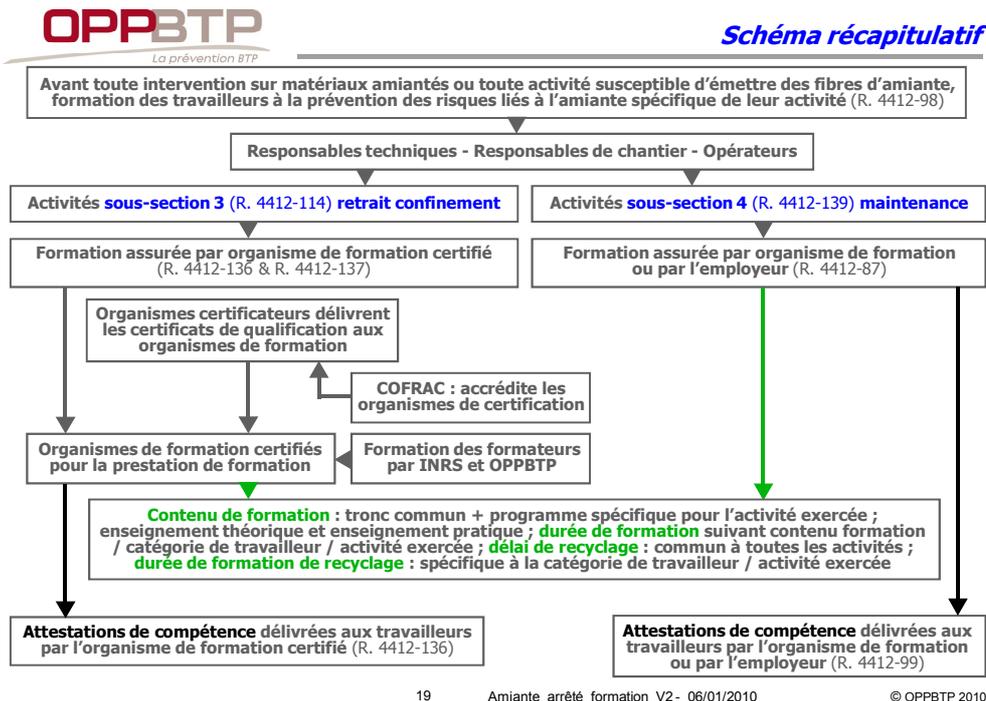


Tableau des durées et délais de formation

Personnel	Durée minimale formation préalable	Maintenance	
		Durée minimale premier recyclage	Durée minimale recyclages suivants
Encadrement technique	5 jours	1 jour	1 jour
Encadrement de chantier	5 jours	1 jour	1 jour
Opérateurs de chantier	2 jours	1 jour	1 jour

(à réaliser au plus tard 6 mois après la formation préalable)  
(à réaliser au plus tard 2 ans après la formation de recyclage précédente)

## M. GUIZARD et M. VELUT nous informent sur l'amiante (suite)



M.GUIZARD rappelle que le diaporama Formation amiante est sur le site, à disposition de tout le réseau.

M. GUIZARD fait brièvement la lecture des différentes diapositives, et vous trouverez ci-contre le schéma récapitulatif du diaporama.

Il stipule que l'absence des salariés pour formation ne va pas être simple à gérer pour les entreprises.

M.VELUT Ingénieur Conseil à la CRAM prend la parole, et explique qu'un groupe de travail s'est formé pour résoudre les problèmes liés aux nombreux chantiers d'intervention sur les canalisations en amiante-ciment.

Ce groupe est créé pour se mettre d'accord sur les différentes procédures à mettre en œuvre.

Il nous explique que tous ces projets se télescopent avec l'arrêté Formation Amiante et le rapport de l'AFSSET qui prévoit de durcir les règles de mesurage d'amiante. Trois points importants du projet de ce groupe :

- \* Informations non seulement aux entreprises mais aussi aux maîtres d'ouvrage.
- \* Surveillance renforcée des EPI.
- \* Contrôles renforcés sur les chantiers.

M. GUIZARD propose de mettre en ligne pour information, les différentes procédures arrêtées par ce groupe de travail.

## M. FRAISSE et M.CANONNE nous donnent des informations sur la campagne TMS

M.FRAISSE nous précise que toutes les informations qui nous ont été présentées sont en ligne sur le site pour ceux qui ont un identifiant et un mot de passe. Tout est confidentiel et réservé aux membres du réseau. N'hésitez pas à envoyer des mails sur : [prevbtp@orange.fr](mailto:prevbtp@orange.fr)

L'OPPBTB, en association avec les Services de Santé du BTP, a lancé une campagne nationale de sensibilisation pour informer les professionnels du BTP du danger et des coûts des troubles musculosquelettiques (TMS).

Cette campagne de communication s'est appuyée sur :

1. Un site Internet, [www.tmsbtp-attentionfragile.fr](http://www.tmsbtp-attentionfragile.fr), qui informe sur les risques des TMS et les bonnes pratiques. Il permet aussi de tester son entreprise.
2. Durant cinq semaines, des encarts publicitaires ont été insérés dans les suppléments TV de la presse quotidienne régionale.

3. Des dépliants ont été diffusés par les conseillers OPPBTB et les médecins du travail.

Ces documents expliquent ce que sont les TMS et ce qu'ils coûtent aux entreprises.

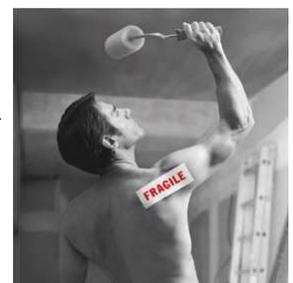
Un questionnaire simple et rapide permettait aux dirigeants d'évaluer la situation de leur entreprise sur le sujet.

### OBJECTIFS :

S'inscrire dans la continuité des actions de l'Etat, de la CRAM, et de L'ANACT.

Développer un volet spécifique BTP.

Ne pas se limiter à une « simple » campagne de communication => Inciter à l'action en accompagnant.

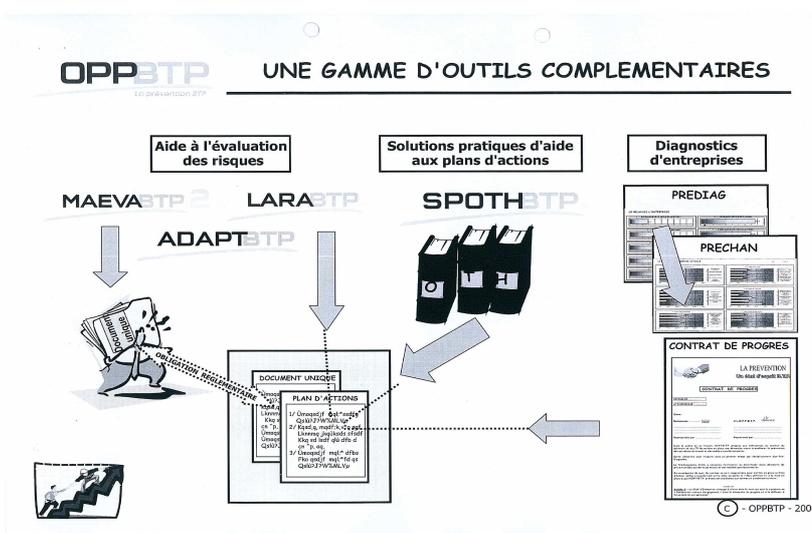


CAMPAGNE TMS

Un travail issu de la collaboration entre SIST, médecins et OPPBTB...

M.CANONNE s'excuse auprès des médecins pour la rapidité de l'action qui ne leur a pas permis de s'approprier la campagne. Des critiques sur la photo ont été émises. Il y a eu très peu de retour de questionnaires, ce qui n'a pas permis de faire un état des entreprises touchées.

## M. GUIZARD nous rappelle les outils OPP



### Journées OPP

#### Pour les médecins et IPRP

Une 1/2 journée de formation à l'OPP BTP Montpellier ou dans vos locaux Pour s'approprier l'utilisation des outils OPP.

3 dates au choix  
 Le vendredi 5 mars  
 Le vendredi 19 mars  
 Le vendredi 2 avril

Pour réserver votre 1/2 journée  
 Contacter M. GUIZARD au :  
 04.67.63.47.50

### Intervention de M. Bernard ALIGNOL Directeur du Travail :

M. ALIGNOL revient sur 3 points :

1. La cohérence des actions de prévention en matière de Santé et de Sécurité au Travail.
2. La réforme de la Médecine du Travail quant aux orientations et au pilotage des services de Santé au Travail.
3. La fiche d'entreprise.

Sur le premier point, M. ALIGNOL précise que la cohérence des actions est désormais fondée :

↳ Sur **les conventions** passées par le Ministère du Travail avec les organismes de prévention : Convention d'objectifs et de gestion avec la CNAM et contrat de progrès avec l'ARACT en particulier. Ces conventions indiquent des priorités qui sont désormais communes (exemples : Risques psycho-sociaux, TMS...)

↳ Sur le **Plan Santé Travail N°2** (2010-2014) qui constituera un outil commun à l'ensemble des préventeurs partagé avec les partenaires sociaux. Il conviendra de définir les modalités d'élaboration du PRST, pris en application de ce nouveau Plan Santé au Travail national.

↳ Sur **la réforme** de la Médecine du Travail qui est en cours d'élaboration.

Sur le second point, il indique que le pilotage de la Médecine du Travail s'effectuera sans doute au travers du CRPRP et de la contractualisation tripartite entre la DIRECCTE, la CRAM, et les SST.

Ces orientations seront fondées sur les priorités définies nationalement et communes à tous les organismes de prévention.

M. ALIGNOL souligne que des actions partenariales sont déjà menées en région, entre notamment les SST, la DIRECCTE, la CRAM et l'OPP BTP.

Exemples : Poussières de bois et amiante, travail avec la CRAM en direction des maîtres d'ouvrage.

Il pointe cependant les difficultés rencontrées pour transférer des actions locales ou départementales au niveau régional.

Sur le troisième point,

M. ALIGNOL insiste sur l'importance de l'élaboration de la **fiche d'entreprise**.

S'il est conscient de l'ampleur de la tâche vu le nombre d'entreprises, il rappelle qu'il s'agit là d'un outil de prévention commun à tous les acteurs (organismes de prévention, employeurs, représentants des salariés).

Des priorités peuvent sans doute être fixées dans l'élaboration de ces fiches et la réflexion sur les modalités de leur élaboration peut être approfondie, dans le respect des prérogatives des médecins du travail et de l'obligation qui pèse sur eux en la matière.

## *Discussion sur les groupes de travail de cette année 2010*

Le Dr BERNAL expose le problème du paramétrage de la fiche d'entreprise par VAL informatique afin qu'elle puisse être commune à tous.  
Un questionnaire 2008-2009 pour tous les médecins du travail, C'est intéressant mais rien n'est prévu dans l'ordinateur pour cela. **CMIST ALES**

Le Dr CANONNE confirme la problématique des Indicateurs et traçabilité de l'exposition : Rappel que le prochain congrès Santé au travail est sur les Indicateurs

Le Dr BERNAL et le Dr TAVAKOLI : Essayer de Payer VAL informatique qu'une seule fois par changement effectué sur STETHO (valable pour tous les SIST).

Le Dr SMALLWOOD : Problématique des Intérimaires soulevé, aimerait faire une action sur ce thème. Une action a été faite sur Perpignan, mais sans trop de retour et aimerait améliorer la surveillance. **SIST PERPIGNAN**

Le Dr MATHA appelle à la participation des IPRP.



Le Dr TAVAKOLI aimerait qu'il y ait un dossier suivi du salarié, avec les changements d'entreprises.

Le Dr VAISSIERE serait intéressée par un groupe poussières de Bois. **AIST BEZIERS**

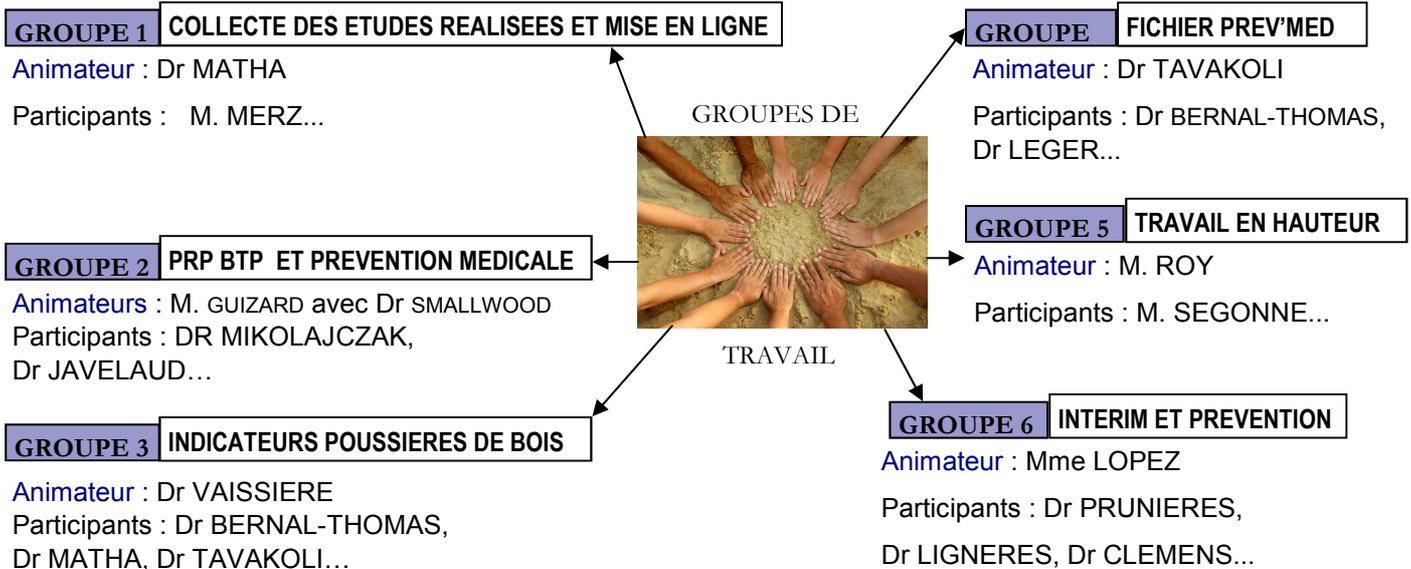
Madame LOPEZ explique l'action Intérimaire de L'AIPALS et souhaite soutenir un groupe pour eux.

Le Dr BERNAL parle de la fiche Prev'Med, et aimerait que cette fiche puisse être officialisée. Voir avec Val pour la paramétrer. Coût ? Et s'occupe de présenter le document et voir ce qu'il en dise. **ALES**

M.ROY est intéressé par un groupe sur le travail en hauteur, suite à une action faite sur **PERPIGNAN**.

Le Dr LIGNERES se propose de participer au groupe Intérim (Mais part en retraite bientôt). **AIST BEZIERS**

### *M. GUIZARD enregistre la liste des groupes de travail*



***Vous pouvez à tout moment être un membre actif du réseau et intégrer un groupe de travail...***

***Pour ce faire envoyez vos : Nom, Prénom, Fonction, Lieu de travail et Adresse mail à : [prevbtp@orange.fr](mailto:prevbtp@orange.fr)***

Le Président Monsieur CORTINA remercie les participants, et propose une rotation des lieux de réunion sur l'ensemble de la région. Il serait agréable aussi, que chaque Directrice et Directeur publie un édito, à tour de rôle, pour faire vivre le site.

M. CORTINA donne rendez-vous aux membres du réseau le :

**Judi 1<sup>er</sup> Juillet 2010 à 9H00**

**Dans les locaux de la Caisse des Congés Payés du Bâtiment**

**De Montpellier**

